



RADAR ABSCENCE D'INDICATION DE L'ORGANISME VERIFICATEUR

Par **Max 13**, le **24/03/2010** à **23:13**

Bonsoir,

J'ai été flashé en agglomération à 56 km/h avec une vitesse retenue de 51 km/h par un radar de Type : 210C(MESTA)-02128 vérifié le 09/11/2009 mais SANS INDICATION DE L'ORGANISME VERIFICATEUR sur l'avis de contravention qui m'a été envoyé.

Y a-t-il vice de forme de l'avis de contravention ? . En cas de contestation puis-je espérer un classement sans suite ?.

Je vous remercie de vos réponses.

Par **razor2**, le **25/03/2010** à **17:23**

Cette mention là n'a aucun caractère obligatoire et ne peut entrainer l'annulation du procès verbal.